

Organisation, Reconnaissance et Suivi des mobilités

L'organisation présentée a pour base l'expérience liée au BTS Commerce International ; mais celle-ci est la même pour l'ensemble des BTS du lycée participant à la mobilité de stage.

L'ORGANISATION

La prise en charge et la mise en œuvre de la mobilité européenne repose sur le suivi et le travail en collaboration cela concerne autant les mobilités entrantes que sortantes :

L'équipe de professeurs est capable d'épauler des étudiants envoyés à l'étranger ou accueillis en France, pour trouver une entreprise et un tuteur s'engageant à les former dans le cadre du référentiel officiel du diplôme, mais aussi pour faciliter leur hébergement et leur intégration dans le pays d'accueil.

L'ensemble de l'équipe pédagogique veille à aider personnellement chaque étudiant pour favoriser l'ensemble des démarches administratives.

Par exemple : il existe un annuaire d'anciens hébergements par pays et par ville afin de favoriser les recherches.

Il en est de même pour les services administratifs d'obtention des visas d'entrée sur le territoire, notamment un mode opératoire à été créé pour le Canada et les USA.

LA RECONNAISSANCE

Le système de crédits est déterminé par le référentiel officiel du diplôme du "Brevet de Technicien Supérieur en Commerce International" qui est depuis 2011 à "Référentiel Commun Européen" pour le cursus suivi en France. Le parcours de formation est divisé en "Modules" auxquels est attribué pour chacun un nombre d'ECTS sur les 120 que représente la totalité du BTS.

Par exemple le stage de "Prospection et suivi de clientèle" obligatoire en fin de la première année du BTS Commerce International est compté pour 10 crédits ECTS.

Les activités réalisées par nos étudiants durant leur mobilité étant décrites préalablement leur départ et reconnues parallèlement comme ayant un équivalent de crédits ECTS dans le diplôme, au retour avec l'attestation de réalisation, les résultats et appréciations (dont l'engagement de communication fait partie de l'accord de partenariat), tous les crédits obtenus seront normalement intégrés pour la validation des modules et donc pour leur prise en compte dans l'attribution du diplôme de BTS.

Un "Comité de professeurs" sera chargé de la validation officielle des modules au vu des notes et appréciations et des productions de l'étudiant qui intégreront son "dossier professionnel" pour les matières en "Contrôle en Cours de Formation (CCF)".

Tout étudiant peut se voir délivrer sur demande une attestation officielle descriptive de formation appelée : "attestation du parcours de formation en Section de Technicien Supérieur"

Dossier suivi par

T 02 47 88 10 30

ce.0370037p
@ac-orleans-tours.fr

78 rue des Douets
37095 Tours Cedex 2



LE SUIVI DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DE STAGE

Le suivi et le soutien des étudiants « sortants » ou « entrants » sont prévus tant dans le cas de mobilité pour études, que dans le cas de mobilité pour stages.

2/2

La vérification de l'application de la convention de stage et de la réalisation des objectifs d'apprentissage qu'elle prévoit, est confiée nommément à 2 professeurs partenaires.

Nous prévoyons que des cours de soutien en Français pour les étudiants entrants, soutiens individuels si nécessaire, puissent être assurés par les professeurs de français et de langues. De plus, leur immersion totale dans les séquences de formation ainsi que leurs échanges permanents avec nos étudiants français, sont des gages de leurs progrès rapides et de leur motivation ainsi constamment favorisés par ce dispositif.